



Mairie

08000 WARCQ

03.24.56.01.62

warcq@orange.fr

www.warcq.fr

ARRÊTÉ N° 54 - 2022

AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS

Le Maire de WARCQ,

Vu la demande formulée par Mr JADON Jean-Pierre, Président du Moto-club de Warcq « les Sangliers »,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Monsieur Jean-Pierre JADON, Président du Moto-Club de Warcq « Les Sangliers », est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel temporaire de boissons :

- 2^e catégorie
- les samedi 07 et dimanche 08 mai 2022 de 8h00 à 20h00, Espace des Remparts, à l'occasion du 6^e Salon motos-autos.


Copie de cette présente autorisation sera adressée à l'agent de Police municipale et à la Police Nationale.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Warcq, le 6 avril 2022.



Le Maire de WARCQ,


Marie-Annick PIERQUIN.